

ASSOCIATION ESPACES

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

----- **Mathieu BIDEGARAY NAVARRON** -----

**Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

12 Rue de Castellane – 75008 Paris
Tél : 01.40.07.34.34 – Fax : 01.40.07.02.02

ASSOCIATION ESPACES

Siège Social : 855 Avenue Roger Salengro 92370 Chaville
Association aux fonds associatifs de 1.068.577 €

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames et Messieurs les Adhérents

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées par le Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues au Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Avec la société NATURESPACES

L'association sous- loue un bureau de près de 16 m2 à la société NATURESPACES. Cette sous-location a entraîné la comptabilisation d'un produit dans les comptes d'ESPACES pour un montant de 4.675 euros.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

L'association a également facturé à NATURESPACES, une participation aux frais généraux de fonctionnement au titre de l'exercice 2023. Ces refacturations se sont traduites par la comptabilisation d'un produit dans les comptes d'ESPACES pour un montant de 12.471 euros.

L'association a enfin refacturé à NATURESPACES, des prestations effectuées pour son compte, par ses salariés au profit de la filiale. Ces refacturations se sont traduites par la comptabilisation d'un produit dans les comptes d'ESPACES pour un montant de 24.753 euros

Avec l'association Emmaüs France

L'adhésion de l'association ESPACES au réseau Emmaüs France a entraîné le paiement d'une cotisation de 10.946 euros, inscrit dans les charges de l'exercice 2023. L'association Espaces cotise également au réseau Emmaüs Europe pour 7.299 euros au titre de l'exercice 2023 .

Fait à Paris, le 12 avril 2024

Le commissaire aux comptes



MATHIEU BIDEGARAY NAVARRON